



Pôle Imagerie Médicale et Explorations Fonctionnelles

PROFIL DE POSTE Manipulateur en Électroradiologie Médicale Imagerie des urgences – CUR 0

Codification du document : 05L30	Rédacteurs : C. Becquelin, Cadre de santé V. Datchary, Cadre Supérieur de santé
Date d'application : Février 2021	Approbateurs : V. Datchary, Cadre supérieur de santé D. Perron, Coordinatrice des soins
	Gestionnaire : A. Rouleau, Assistante médico-administrative

LOCALISATION ET RATTACHEMENT

PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR D'ACTIVITE

Le Pôle Imagerie-Explorations Fonctionnelles regroupe le service de radiologie et d'imagerie médicale, le service des explorations fonctionnelles et le service de médecine du Sport. Cette structure représente un centre de responsabilité unique sous la responsabilité du médecin Chef de pôle, Professeur Jean-Christophe Ferré, et du Cadre supérieur de santé, Mme Virginie Datchary.

- Le service d'Imagerie médicale comprend 5 domaines d'activité médicale répartis sur les 2 établissements (Pontchaillou et Hôpital Sud): abdominale, neuro-faciale, thoracique et cardio-vasculaire, femme-enfant et locomoteur.
- Le Service des Explorations Fonctionnelles (SEF) est réparti sur les 2 établissements (Pontchaillou et Hôpital Sud) et comprenant les Unités Fonctionnelles suivantes : neurologiques, digestives et respiratoires.
- Le service de Médecine du sport est localisé à Pontchaillou.

LIEU D'EXERCICE

Les postes des manipulateurs sont rattachés à des unités fonctionnelles sur l'ensemble du Centre Hospitalier et Universitaire de Rennes, localisées de la façon suivante :

Pour l'Imagerie, - sur le site de Pontchaillou :

- Bloc Pontchaillou : Radiologie centrale, Imagerie par Résonance Magnétique, Scanner, Ultras-sons.
- CUR :
 - o Niveau 0, Imagerie des Urgences : radiologie des urgences, scanner, IRM, EFN et échographie.
 - o Niveau -1 Imagerie CUR RDJ : échographie et bloc de radiologie vasculaire interventionnel, scanner interventionnel.
- Centre Cardio-Pneumologique Imagerie thoracique : radiologie et scanner.

- sur le site de l'Hôpital Sud :

- Radiologie adulte et pédiatrique, EOS, échographie, IRM, scanner et densitométrie osseuse.

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE :

- La direction déléguée au pôle est composée d'un directeur délégué, Mr Bourgois Laurent et d'un directeur de soins, Mr Jean-Philippe Borello.
- Les manipulateurs font partie intégrante de l'équipe paramédicale des deux services dont les chefs de service sont le Dr Antoine Larralde, pour l'Imagerie, le Pr Charlène Brochard pour les explorations fonctionnelles et le Pr Frédéric Schnell pour la médecine du sport.
- Les manipulateurs affectés dans des unités fonctionnelles sont sous la responsabilité directe du cadre de santé.

RELATIONS FONCTIONNELLES PRINCIPALES

- Médecins radiologues et physiologistes pour le choix du protocole, l'ajustement et l'interprétation de l'examen.
- Secrétaires et régulatrices pour gérer les flux des demandes d'examens et le circuit du patient.
- Responsables internes des réseaux d'imagerie médicale pour le transfert d'images et des signaux.
- AS-ASH, brancardiers pour la prise en charge des patients : accueil, transport, installation du patient et gestion des flux.
- Unités de soins pour la prestation des actes.
- Ingénieurs biomédicaux et radio physiciens pour mise en œuvre des traitements et suivi de maintenance des appareils.
- Institut de formation pour l'enseignement et l'encadrement des stagiaires.
- PCR et CRP adjoints pour la radio protection des travailleurs.

ACTIVITES**MISSIONS**

- Le manipulateur en électroradiologie contribue à la réalisation des actes relevant de l'imagerie médicale, des explorations fonctionnelles qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche, impliquant l'utilisation des rayons ionisants ou non, ou d'autres agents physiques.
- En référence aux textes réglementaires suivants :
 - Décret n°84-710 du 17 juillet 1984 fixant les catégories de personnes habilitées à effectuer certains actes d'électroradiologie médicale,
 - Décret n° 2016-1672 du 5 décembre 2016 modifiant le décret n° 2000-509 du 6 juin 2000 relatif aux actes et activités réalisés par les manipulateurs d'électroradiologie médicale

ACTIVITES PRINCIPALES

Elles s'articulent autour de 6 axes principaux :

- Technicité**
 - Réalisation des examens d'imagerie médicale ou d'explorations fonctionnelles.
 - Utilisation des équipements avec optimisation de leur performance.
 - Application des protocoles techniques et médicaux.
 - Acquisition, réalisation des traitements et transfert des images et signaux.
 - Participation à la recherche clinique.
- Soins aux patients**
 - Accueil, information et préparation du patient.
 - Prise en compte des besoins physiologiques, psychologiques et socioculturels des patients.
 - Surveillance clinique du patient.
 - Aide à l'installation et au brancardage.
 - Respect de la personne soignée: confidentialité pudeur, confort.
 - Participation à la lutte contre la douleur,
 - Participation à la traçabilité et à la continuité des soins
- Hygiène**
 - Mise en œuvre des protocoles.
 - Lutte contre les infections nosocomiales.

□ Sécurité et prévention des risques

- Garantie de la sécurité et de l'intégrité physique des personnes (patients, accompagnants, professionnels).
- Respect des règles de radioprotection.
- Application des protocoles de vigilance et de sécurité.

□ Fonctionnement du service

- Application des procédures organisationnelles.
- Participation à la démarche d'amélioration continue (assurance Qualité) et à la veille technologique.
- Coordination en interne, avec les services de soins, avec les différents prestataires intra et extra-hospitaliers.
- Intégration du coût des moyens nécessaires à l'activité.
- Enregistrement de l'activité dans le logiciel de gestion du pôle.

□ Formation

- Adaptation de sa pratique professionnelle à l'évolution des sciences et des techniques.
- Participation à la formation initiale et continue des étudiants et des stagiaires.

EXIGENCES DU POSTE

DIPLOME(S) PROFESSIONNEL(S) REQUIS

- Les agents doivent être titulaires d'un des diplômes professionnels suivants :
 - Diplôme d'Etat de Manipulateur en Electroradiologie médicale,
 - Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique.

FORMATION(S) REQUISE(S) OU SOUHAITEE(S)

- Formation scanner et/ou IRM
- Formation bureautique initiale
- Radioprotection des travailleurs et des patients
- AFGSU Niveau 2

CONNAISSANCE(S) ASSOCIEE(S)

- Matériel et équipement d'imagerie.
- Radioprotection.
- Démarches, méthodes et outils de la qualité.
- Bureautique et logiciel dédié en électroradiologie médical.
- Ethique et déontologie.
- Exercice, organisation et actualités professionnelles.
- Disciplines médicales et scientifiques du domaine d'activité.

SAVOIR FAIRE REQUIS

- Travailler en équipe interprofessionnelle.
- Instaurer une relation et une communication avec le patient et son entourage pour l'informer et le rassurer.
- Utiliser les règles, les procédures de contrôle qualité, les modes opératoires et les techniques visant à la sécurité, et à l'hygiène dans la réalisation des activités et l'utilisation des circuits.
- Assurer un suivi de prise en charge des patients avec les services d'hospitalisation.
- Adapter les protocoles au contexte clinique des patients.
- Déetecter les situations à risque pour les patients et déclencher les réponses adaptées.
- Utiliser les matériels et les dispositifs liés à l'activité et en évaluer les modalités de fonctionnement.
- Utiliser les outils bureautiques en lien direct avec les activités d'Imagerie et d'Explorations Fonctionnelles.
- Evaluer la qualité des pratiques et des résultats dans le domaine d'activité, de soins et d'encadrement des étudiants.
- Optimiser les doses d'irradiation délivrées aux patients, dans le cadre des règles de radioprotection.

QUALITES REQUISSES

Aptitude à la relation

- Discrétion, courtoisie et empathie
- Sociabilité.
- Sens de la pédagogie.

Qualités personnelles

- Cohérence dans les actions.
- Sens des responsabilités.

Sens de l'organisation

- Rigueur et méthode.
- Autonomie dans le travail.
- Anticipation et adaptation aux situations.
- Esprit d'initiative adapté à la fonction.

Amélioration continue

- Eveil aux évolutions techniques et pratiques professionnelles.
- Recherche d'informations.
- Sens du perfectionnement.

CONDITIONS D'EXERCICE

L'unité d'imagerie des urgences est ouverte 24h/24h, 365 jours/ 365j et répond aux demandes de radiographies standards, examens à contraste, radiographies au lit du patient, scanners, IRM et EEG pour les patients du CUR et tous les services du site de Pontchaillou.

De jour comme de nuit, il existe une polycompétence imagerie conventionnelle et scanner, ainsi que d'une compétence IRM.

L'équipe **de nuit** : 3 postes MEM et 1 poste AS (en 10h/j)

Le roulement intègre la présence obligatoire d'une compétence IRM

Les horaires **de nuit** sont :

- 1 horaire de 20h30-6h30 (scanner-standard).
- 1 horaire de 21h-7h (scanner-standard-aide NRI).
- 1 horaire de 21h-7h (scanner-standard-IRM).

Des modifications de planning sont envisagées dès lors qu'il y a nécessité de service.

Les manipulateurs en poste ont acquis la polycompétence standard / scanner et IRM pour l'équipe de 3 MEM de nuit.

Les manipulateurs des urgences participent aux transferts des patients.

Les manipulateurs de nuit

- réalisent les thorax Médecine Préventive les nuits de mardi et mercredi.
- prennent en charge les IRM urgentes.

Les jours de récupération des agents à temps partiels sont répartis sur la semaine selon un roulement pré-établi.

Les manipulateurs en poste ont acquis ou doivent acquérir une polyvalence pour le travail dans d'autres unités standards, ils peuvent être amenés à assurer des remplacements dans d'autres unités du Pôle selon les compétences acquises.

- Poste à 100% ou à 80%.
- Perspectives : poly compétence imagerie conventionnelle, scanner et IRM sur le plateau d'imagerie du CUR 0.
- L'affectation sur le poste intègre un engagement minimum de 2 ans.

Ce profil de poste ainsi que les quotités de temps de travail peuvent être modifiés en fonction des évolutions du service, de pôle ou institutionnelles